



Ensemble, construisons l'avenir !

Taxe d'apprentissage

Qu'est-ce que le CREPS ?

Le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) Auvergne-Rhône-Alpes Vallon-Pont-d'Arc • Voiron • Lyon est un établissement public local de formation dans les métiers du sport et de l'animation.

Il est sous tutelle du ministère chargé des sports et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ses 3 missions principales sont :

- **Formation des professionnels de l'enseignement sportif et de l'animation**

123 048 * heures de formation

945 * stagiaires formés

98 * sessions de formation

- **Accompagnement des sportifs de haut niveau**

Plus de 200 * sportifs de haut niveau accompagnés

- **Accueil des sportifs**

8 306 * nuitées

Des équipement sportifs sur site ou à proximité immédiate : structure artificielle d'escalade, portique de spéléologie, piste BMX, salle de musculation, bassin d'eau vive, stade VTT XCO , gymnase, piste d'athlétisme, ...

* chiffres 2025





Pourquoi financer ?

Le solde de la Taxe d'Apprentissage que vous reversez au CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vallon-Pont-d'Arc • Voiron • Lyon vous permet de :



- contribuer à l'innovation constante de nos formations et à la qualité de l'insertion professionnelle de nos stagiaires,



- participer au développement, à la pérennisation d'une filière professionnelle du sport et de l'animation sur votre territoire,



- témoigner de votre confiance en nous et devenir un partenaire privilégié du CREPS.



La taxe d'apprentissage

Le processus de répartition du solde de votre taxe d'apprentissage !

SOLTÉA, la plateforme nationale de répartition du solde de la taxe d'apprentissage, développée et gérée par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'État, est l'entrée unique pour tous les employeurs.

Elle vous permet d'exprimer vos souhaits de répartition du solde de la taxe d'apprentissage vers des établissements, des composantes ou des formations éligibles (à l'exception des CFA auxquels les versements au titre du solde de la taxe d'apprentissage se font toujours directement sans passer par SOLTÉA).

Autre avantage : vous n'avez plus besoin d'envoyer de chèques ou de faire de virement aux établissements bénéficiaires. Tout se déroule via la déclaration sociale nominative (DSN) et sur la plateforme SOLTÉA.



Part principale

pour le financement des contrats d'apprentissage



Solde de la taxe d'apprentissage

pour le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage, et l'insertion professionnelle.

Comment faire ?

Répartition du solde

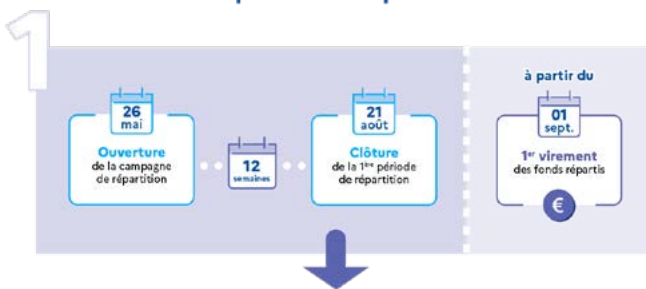
Si vous souhaitez que le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vallon-Pont-d'Arc • Voiron • Lyon soit bénéficiaire du solde de votre taxe d'apprentissage, connectez-vous sur votre espace personnel et sécurisé de la [plateforme SOLTéA](#) (vous pouvez effectuer vos demandes d'habilitation au service SOLTéA sur [Net-entreprises](#)). Après un délai de 24 heures, votre compte est activé et vous pouvez accéder à SOLTéA (avec vos identifiants Net-entreprises).

POUR NOUS FAIRE BÉNÉFICIER DE VOTRE SOLDE

indiquez notre numéro SIRET : **13001891400015**
ou notre code UAI : **007 1445 H**

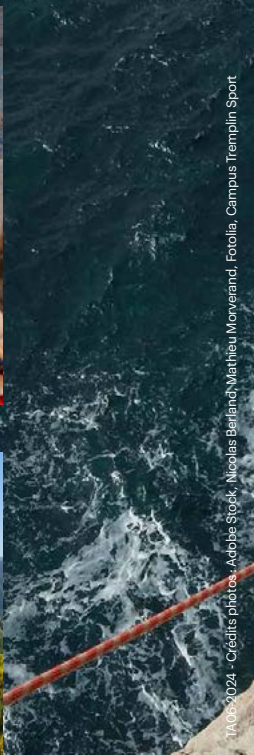
Calendrier

1^{ère} période de répartition



2^{ème} période de répartition





TA06/2024 - Crédits photos : Adobe Stock, Nicolas Berland, Mathieu Morverand, Fotolia, Campus Tremplin Sport

Retrouvez toutes ces informations...

creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/taxe-apprentissage



CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vallon-Pont-d'Arc • Voiron • Lyon
Passage François Lecler - BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc